



HAL
open science

Les élections professionnelles en France

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé. Les élections professionnelles en France. Semaine Data-SHS, Maison des sciences de l'homme de Dijon, Dec 2019, Dijon, France. hal-03502463

HAL Id: hal-03502463

<https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/hal-03502463>

Submitted on 25 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Semaine Data-SHS

Maison des sciences de l'homme de Dijon

Université de Bourgogne

9-13 décembre 2019

Les élections professionnelles en France

Dominique Andolfatto

Université de Bourgogne-Franche-Comté

Dominique.Andolfatto@u-bourgogne.fr

Dominique Labbé

Pacte-CNRS, Université de Grenoble-Alpes

dominique.labbe@umrpacte.fr

Les élections professionnelles offrent des informations irremplaçables sur la société française au travail (Andolfatto 1992). Pourtant, contrairement aux élections politiques, ces scrutins n'ont pas fait l'objet d'un suivi systématique et leurs résultats détaillés sont difficilement accessibles pour les chercheurs.

C'est pourquoi nous mettons en ligne un dossier contenant 55 fichiers de données concernant les élections professionnelles en France dans le secteur à convention collective (par opposition aux trois fonctions publiques : Etat, collectivités territoriales, hôpitaux) – soit 9,1 d'électeurs - pour la période 2009-2016.

Après avoir présenté ces données, nous allons consacrer cette communication à suggérer quelques utilisations possibles mais aussi à ... exploitation en croisant les informations données par les différents recensements.

Ce dossier a été réalisé en dépouillant les documents mis en ligne par le ministère du travail sur le site data.gouv.fr.

I. Les données

Ces données prennent place dans une série historique.

Une série statistique interrompue

Depuis 74 ans, l'enregistrement des élections professionnelles dans le privé est passé par quatre phases.

- Dès la création des comités d'entreprise (1945), l'administration a centralisé les PV envoyés par les entreprises pour en extraire un certain nombre de renseignements tels que les audiences des principaux syndicats. Malheureusement ces PV n'ont pas été archivés – sauf pour les années 1966-69 - et la plupart des décomptes ont été perdus. Avant 1966, la série est lacunaire.

- Entre 1966 et 1993 un dépouillement systématique a suivi la même grille d'analyse (synthèse dans Labbé 1994a).

- A partir de 1994, les publications, partielles et lacunaires donnent des éclairages utiles mais ne permettent pas de reconstituer des séries cohérentes. A partir de 2004, les publications sont totalement interrompues

- La loi du 20 août 2008, portant "rénovation de la démocratie sociale", prévoit une "mesure d'audience des organisations syndicales" qui nécessite la centralisation des PV des élections de toutes les institutions représentatives du personnel (IRP), soit (avant 2018) : délégués du personnel (DP), délégation unique du personnel (DU) et comités d'entreprise (CE).

Il y a quelques mois, l'Administration a mis en ligne ces PV pour les cycles électoraux 2009-2012 et 2013-2016¹. Cet empan de 4 ans s'explique par le fait que, légalement le mandat

¹ Les statistiques analysées dans ce rapport s'arrêtent au 31 décembre 2016. Elles ne sont donc pas concernées par la réforme de 2017 créant un "comité social et économique" censé fusionner toutes les fonctions représentatives en une institution unique.

des IRP est de 4 ans. Théoriquement, tous les électeurs sont donc compris dans le calcul et l'on ne risque pas de compter plusieurs fois les mêmes).

Trois remarques

- Notre dépouillement ne porte que sur les PV "validés" par l'administration.
- Pour mesurer les audiences, on ne prend en compte qu'une seule élection au cours des 4 ans (afin de ne pas compter plusieurs fois les mêmes électeurs) dans cet ordre : CE, à défaut DU et à défaut DP.

- Seul le tour décisif est pris en compte. Le tour décisif est celui où les élus sont désignés. En effet, le mode de scrutin, pour toutes les élections professionnelles, est la proportionnelle de listes – avec possibilité de rayer des noms -, et l'élection peut avoir un deuxième tour si, au premier, le quorum n'est pas atteint (au moins la moitié des électeurs inscrits doivent avoir exprimé un suffrage valable pour que les sièges soient pourvus au premier tour). Ce premier tour est réservé aux syndicats désignés comme représentatifs (nationalement, dans la branche voire dans l'établissement). En cas de carence de candidature syndicale ou d'absence de quorum, un second tour est organisé au cours duquel les candidatures sont libres, d'où l'apparition de candidats dits "non syndiqués" .

Depuis le début de la statistique sur les CE (1945), cette convention (prise en compte du tour décisif pour le décompte des scores) a toujours été suivie.

Difficultés du dépouillement

Les fichiers originaux sont très volumineux. Les deux portant sur le cycle le plus récent (1^{er} et 2^e tours) comportent au total près de 700 000 lignes et contiennent plus de 43 millions d'informations (soit au 187 Mo).

Pour résumer, la difficulté principale réside dans la redondance. L'administration a choisi la solution suivante : pour un même établissement, une même élection, un même collège, il y a autant de lignes que d'organisations syndicales candidates et pour chacune de ces lignes, toutes les informations sont répétées : numéro du PV, raison sociale de l'établissement, numéro insee, naf, effectif total de l'établissement, date du scrutin, IRP, Collège (avec composition détaillée du collège (ouvriers, employés, techniciens, etc.), nombre de candidats avec leur genre, nombre d'inscrits, nombre de votants, de bulletins blancs et nuls, est-ce que le quorum est atteint, carence éventuelle, nombre de voix obtenue par le ou les candidats, étiquette syndicale, nombre de sièges et indication d'une carence éventuelle...

La chose est encore plus compliquée :

- étant donné que la loi permet de rayer des noms sur les bulletins, on a prévu que le calcul des audiences officielles se ferait sur les bulletins sans tenir compte des ratures. Cela contraint à un double dépouillement : les voix pour désigner les candidats élus ; les bulletins pour déclaration à l'administration. D'après nos dépouillements, la majorité des PV comportent des erreurs.

- combiné avec le problème des ratures, le mode de scrutin (la proportionnelle de liste au plus fort reste), contraint les scrutateurs à des calculs complexes, nids d'erreurs (et de contentieux !).

- en cas des listes communes avec les clefs de répartition des voix entre les organisations alliées.

- en cas de durée de mandat inférieure à 4 ans ou de nombreuses démissions, il y a une élection partielle (ou complète) qui fait doublon avec la précédente. De nombreux établissements apparaissent plusieurs fois dans la base, avec le risque de compter plusieurs fois les mêmes électeurs !

De plus, les PV comportent de nombreuses erreurs de saisie. Les raisons sociales : ex CARRFOUR au lieu de CARREFOUR. Les codes postaux : ex Chenove : 23100 au lieu de 21300 ; Nice 60000 au lieu de 06000, etc. (il y a des milliers d'erreurs de ce genre). Dans plus d'un PV sur dix, il y a des invraisemblances du genre : le total des inscrits dans les différents collèges est supérieur à l'effectif de l'établissement ou le nombre des votants est supérieur au nombre des inscrits, le quorum n'est pas atteint et il y a des élus, etc.

En théorie l'administration devrait repérer toutes ces incohérences, les corriger ou demander un nouveau PV à l'entreprise. Mais elle ne procède pas ainsi. Même les PV incomplets ou incohérents sont saisis et quand il y a un rectificatif, le PV erroné subsiste malgré tout, parfois avec la mention « rejeté » parfois non...

Bref, dans un tel océan de complexité, de redondances et d'erreurs à corriger (quand c'est possible), un traitement manuel est impossible.

Les programmes informatiques sont très difficiles à élaborer. Malgré le grand nombre de boucles de contrôle, on ne peut affirmer que toutes les erreurs dans les PV ont bien été détectées, corrigées quand c'était possible et signalées à l'opérateur dans un compte rendu de traitement.

Ce rapide tableau illustre les difficultés inhérentes à l'exploitation des grandes bases de données administratives qui commencent à être mises à disposition des chercheurs.

Nos programmes ont permis de retrouver un certain nombre d'informations intéressantes qui sont résumées dans un rapport mis en ligne (Labbé 2019) et un article de synthèse publié dans la revue Droit social

Les fichiers complets sont mis à la disposition des chercheurs sur demande auprès des auteurs.

I. Audiences

II. Implantation et nombre de salariés couverts

Dans combien d'établissements, un syndicat a-t-il présenté au moins une liste ?

A combien d'électeurs ces candidatures s'adressaient-elles ?

Le tableau... donne une première réponse : nombre d'établissements, de scrutins et d'électeurs concernés par des candidatures de chaque organisation. Il en ressort que deux organisations – la CGT et la CFDT – sont présentes auprès d'un peu plus de la moitié de l'électorat (mais seulement dans un cinquième des établissements). Toutes les autres ne couvrent qu'une minorité du salariat. Par ailleurs, ce sont les non-syndiqués qui sont présents dans le plus grand nombre d'établissements et de scrutins. Mais il s'agit de petits établissements, ce qui explique que ces candidatures ne couvrent en réalité que le quart des électeurs.

Tableau 7 : Présence des syndicats et des non-syndiqués en nombre d'établissements, de scrutins et d'électeurs dans le cycle 2013-16 (toutes IRP ; en pourcentages)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	USS	Autres	NS	Total
Etablissements	20,4	22,0	13,4	8,8	9,2	2,9	2,3	2,5	42,2	100
Scrutins (par collège)	19,4	22,1	13,7	9,1	8,3	3,1	2,3	2,5	36,7	100
Electeurs	53,6	57,8	43,6	32,7	24,3	17,7	13,9	8,9	25,6	100

Lecture : la CGT est présente dans 20,4% des établissements compris dans le cycle électoral. Elle a présenté une liste dans 19,4 % des scrutins. Enfin 53,6 % des électeurs ont eu la possibilité de voter pour une liste CGT. Le nombre d'établissements s'élève à 90 108, celui des scrutins à 105 190 et celui des électeurs à plus de 9 millions.

Plus largement, les syndicats ne sont implantés que dans une minorité d'établissements (précisément 44,5 % d'entre eux). Ces établissements occupent 7,5 millions de salariés, c'est-à-dire 80,4 % des 9,1 millions d'électeurs compris dans le recensement du ministère du travail. Cela signifie que le syndicalisme est l'affaire des plus grands établissements.

Une deuxième approche possible. Considérons l'ensemble des salariés travaillant dans des établissements du secteur privé employant 10 salariés et plus – soit 14 millions d'emplois. Seuls 7,5 millions (soit 54%) ont au moins un syndicat sur leur lieu de travail. La dernière ligne du tableau 8 donne le détail de ces implantations

Tableau 8 : Proportion des établissements compris dans la mesure d'audience et de leurs effectifs classés selon qu'ils disposent ou non d'un ou de plusieurs syndicats

Présence syndicale	Aucun	Un	Deux	Trois	Quatre	Cinq ou plus
Etablissement	55,5	23,9	10,9	5,3	2,7	1,7
Salariés	46%	13,0	11,5	9,4	7,9	12,2

Le recensement des établissements est certainement incomplet mais révèle une situation indiscutable : les syndicats sont absents de la majorité des établissements du secteur privé de plus de 10 salariés où légalement ils pourraient être présents.

Parmi les salariés n'ayant aucun syndicat sur leur lieu de travail, deux situations se présentent :

- 4,8 millions (34%) n'ont aucune IRP dans leur établissement,
- 1,6 million (12%) ont une IRP non-syndiquée.

Au total : 46% des salariés travaillant dans des établissements du secteur privé employant 10 salariés et plus n'ont aucun syndicat sur leur lieu de travail.

A contrario, 54% (7,5 millions) des salariés considérés ont au moins un syndicat dans leur établissement. Parmi eux,

- la situation la plus fréquente est le syndicat unique. Cela concerne près du quart des établissements compris dans le recensement du ministère et 1,8 millions de salariés (13% de ceux qui sont employés dans des établissements de 10 et plus ou encore le quart des électeurs inscrits dans les élections servant à la mesure d'audience).

- 41% ont au moins 2 syndicats sur leur lieu de travail. On remarque qu'ils sont moins nombreux que ceux qui n'ont aucun syndicat (45%). La "démocratie sociale" concerne donc pour l'instant une fraction minoritaire des salariés du "privé", du moins si l'on entend par là une possibilité de choix même restreint².

- seulement 1,7 million soit 12% ont au moins 5 syndicats dans leurs établissements. C'est-à-dire une offre électorale à peu près "complète". On remarquera enfin que cette situation ne concerne que 1,7% des établissements présents dans les PV mis en ligne par le ministère du travail.

Ces mesures fournissent également l'indice d'une vie syndicale minimale puisque, pour qu'il y ait candidature au premier tour, il faut qu'il existe une équipe dans l'établissement. Pour comprendre la portée de cette remarque, il faut aussi se souvenir que, tous les jours, des établissements disparaissent et que de nouveaux apparaissent. La comparaison des taux d'implantation au cours du temps peut donc fournir un indice du dynamisme syndical.

Cependant, l'absence de statistiques disponibles entre 1994 et 2009 et leur caractère lacunaire entre 2009 et 2012, rendent pour l'instant difficile une comparaison dans le temps. Il est cependant certain que sur les vingt dernières années (1992-93 à 2013-16), cette présence a nettement reculé. Selon que l'on tient compte ou non des modifications dans le périmètre de ces élections, ce recul est compris entre un minimum de 6 % et un taux plus probable de l'ordre de 30% (Labbé 2019, p. 57).

Mesure sectorielle

Grâce au numéro NAF (nomenclature des activités française) des entreprises, on peut ventiler les scrutins en fonction des branches économiques. Le tableau... ci-dessous donne le résultat de ce dépouillement pour le dernier cycle (2013-2016). Puis il faut rapprocher les chiffres obtenus avec la population active pour l'année médiane (2015). Cela donne ainsi une mesure du taux de couverture des salariés de la branche par les IRP et donc par les syndicats.

² Encore faut-il remarquer que l'on peut rencontrer la situation suivante : un syndicat dans le premier collège (ouvriers et employés) et un dans le deuxième collège (techniciens, agents de maîtrise et cadres), ce qui fait deux syndicats sur le lieu du travail mais une absence de choix.

Branches	Inscrits	Salariés	Taux
1 Agriculture, sylviculture et pêche	19 414	253 600	7,7
2 Industries manufacturières et extractives	1 379 415	3 389 100	40,7
Chimie et pharmacie	132 801	220 900	60,1
Métallurgie, mécanique, automobile	173 264	380 073	45,6
Matériel de transport	157 913	407 400	38,8
3 Construction	337 983	1 369 166	24,7
4 Commerce de gros et de détail, transports	1 915 768	4 956 700	38,7
Commerce de détail	599 030	nd	
Transports	420 415	1 372 200	30,6
Poste et messagerie	116 640	121 255	96,2
Hôtellerie et restauration	183 782	960 789	19,1
5 Information et communication	461 728	660 100	69,9
6 Activités financières et d'assurance	603 611	856 840	70,4
Banques	417 153	nd	
Assurances	145 176	nd	
7 Activités immobilières	66 599	313 700	21,2
8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 365 380	1 998 200	68,3
9 Administration publique, santé, action sociale	1 215 017	2 852 400	42,6
Administration publique	179 139	nd	
Enseignement	182 383	nd	
Santé	271 684	nd	
Services sociaux	615 531	nd	
10 Autres activités de service	187 907	1 029 700	18,2
Totaux	7 552 822	17 679 506	42,7

* Dans les fichiers mis en ligne par le ministère quelques établissements sont dépourvus de code NAF (ou ont un code fantaisiste). De ce fait le total en bas de colonne est inférieur au nombre d'inscrits dans les élections effectives.

* Source INSEE. Enquête emploi 2015 (fichiers **PSAL04** et **CLAP**)

Du fait des informations manquantes, un peu moins de 7,6 millions de salariés sont recensés au lieu des 9 millions attendus (soit -16%). Sans qu'il soit possible d'affirmer que ces manques sont également répartis sur l'ensemble des branches. Sous cette réserve, les taux de couverture varient d'un minimum de 8% dans l'agriculture à un maximum de quasiment 100% dans les postes et messagerie (essentiellement Orange et La Poste). On trouve ensuite l'Hôtellerie-restauration (19), la construction (25) ; les transports (31) impossible de séparer les transports par rail, les régies des transports urbains de voyageurs des autres transports routiers (avec beaucoup plus d'emploi et faiblement syndiquées), le commerce (39) ; les industries automobiles (43%) ; la métallurgie (46).

Plus de la moitié : chimie (60), les bureaux d'étude (68), les banques et assurances (70). Deux cas intéressants car : population très diplômés, nombreux établissements mais avec un structure oligopolistique qui permet de dégager des marges importantes dont une partie substantielle est redistribuée vers les salariés – du moins les plus diplômés....

Comme on le voit, ce type d'analyse ne sert pas seulement à une connaissance quantitative relativement précise des "relations industrielles" françaises.

III. Syndicalisation

A deux reprises (1993-95 et 2003-2005), la DARES a confié à notre équipe le soin de déterminer le nombre des syndiqués en France, non seulement global mais par organisation et sectoriel.

Cette recherche s'est appuyée sur

- la reconstitution des audiences syndicales aux différentes élections professionnelles depuis la Libération (Labbé, Labbé)

- le dépouillement des archives d'un certain nombre de congrès confédéraux, de syndicats et d'unions départementales (CGT, CFDT, et partiellement FO et la FEN) afin de déterminer avec précision le nombre de syndiqués dans ces organisations et branches. En essayant d'avoir toujours pour chaque branche, les adhésions dans deux organisations (0).

On postule que le rapport entre le nombre des électeurs et celui des adhérents est le même pour toutes les organisations syndicales d'un même secteur d'activité, à une même époque.

- en rapprochant, pour une même année et un même secteur d'activité, les résultats des élections professionnelles et les effectifs syndiqués, on peut vérifier cette corrélation entre le nombre des adhérents et des électeurs. On en tire un ratio (\square_{oi}) électeurs/adhérents pour l'organisation O et le secteur d'activité i . Pour une même année et un même secteur, on vérifie que les ratios sont relativement proches : si ce n'est pas le cas, certains effectifs absolus posent problème et doivent être revus jusqu'à ce qu'on obtienne une certaine convergence.

- grâce à ces ratios, on estime les effectifs inconnus d'une organisation, en multipliant le nombre des voix obtenues dans les élections professionnelles du secteur d'activité (V_i) que l'on pondère par les deux coefficients \square_{oi} . Si les deux estimations sont assez éloignées, c'est que les effectifs absolus obtenus au cours de la première phase posent problème. Sinon, la valeur de la case inconnue de la matrice de la syndicalisation est la moyenne des deux estimations.

Prenons un exemple (tiré de Labbé 1995, p 114-115) :

D'après le dépouillement des archives de la fédération CGT des métaux (Labbé & Olivier 1997), celle-ci avait 65000 adhérents en 1993 et recueillait aux élections à cette époque 246 323 suffrages exprimés aux élections des CE. Les candidats FO du même secteur d'activité obtenaient 93 031 voix. On calcule le ratio suivant :

$$\overline{\text{Electorat CGT}} = \frac{246323}{65000} = 0,378$$

Selon le postulat énoncé plus haut, on peut estimer les effectifs de la FD FO des métaux à :

$$65000 * 0,378 = 24 600$$

A la même date, la fédération CFDT (FGMM dont le champ de syndicalisation est semblable à celui de la CGT, avec en plus les mineurs, c'est-à-dire un peu moins de 10% en plus) avait : 43 000 adhérents et 173 332 électeurs. Par le même raisonnement, on obtient une nouvelle estimation des adhérents FO :

$$43 000 * \frac{93 031}{173 332} = 25 800$$

Les deux valeurs se situent à $\pm 2,5\%$ autour de la moyenne des deux estimations : 25 200 adhérents. Grâce au travail de J.-Y Sabot (1995), on connaît l'effectif réel de cette organisation : 25 000 adhérents. Comme on le voit l'estimation est bonne et vérifie le postulat selon lequel il y a une relation étroite entre le nombre d'adhérents et le nombre d'électeurs (on devine le sens de la causalité).

Le même calcul est appliqué aux autres organisations syndicales des Métaux. Pour les trois fonctions publiques

Puis les mêmes estimations sont appliquées sur l'ensemble des branches professionnelles. Pour les trois fonctions publiques, les élections des comités paritaires nationaux (CAPN) sont utilisées (Labbé 2005). L'ensemble de ces opérations permet d'obtenir les effectifs totaux de chaque confédération (tableau).

En 2004-2005, la même opération a été rééditée (Andolfatto et Labbé 2006).

Depuis lors, l'opération n'a pu être rééditée faute de moyen. Dès lors, il manque la base statistique indispensable pour le calcul (les effectifs réellement syndiqués pour une année donnée)

Comment les séries statistiques ont-elles été prolongées ?

Reprenons l'exemple des syndicats de la branche métaux (tableau...). Leurs effectifs pour 2003 sont connus grâce à notre enquête, ainsi que les suffrages qu'elles ont recueillis lors des élections aux comités d'entreprise durant le cycle correspondant (2003-2004).

De même, grâce à notre dépouillement des élections professionnelles, on connaît, les voix obtenues aux élections CE et DU (délégations uniques, l'introduction des délégations uniques est expliquée plus bas). Pour chaque organisation, un coefficient multiplicateur est calculé :

$$\text{Coefficient } 2003 - 2013 \text{ CGT métaux} = \frac{125\,945}{212\,957} = 0,719^{\circ}$$

En utilisant le postulat selon lequel la relation adhérent/électeur reste stable au cours du temps, il suffit de pondérer les effectifs de 2003 par le coefficient ci-dessus :

Estimation adhérents CGT Métaux pour 2015 = Effectifs 2003 * 0,719 = 53 344

Ce résultat est arrondi à 54 000 car on estime que la marge d'erreur est d'un millier. L'arrondi est toujours fait vers le haut pour des raisons évidentes (il vaut mieux se tromper vers le haut que vers le bas).

Estimation des effectifs syndiqués (2003-04 ; CE seul ; 2013-2015 : CE + DU)

	CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres	Total
voix 2003-2004	212 597	156 198	38 839	96 331	64 795	36 990	605 750
voix 2013-2016	152 945	139 800	98 125	41 031	96 167	27 556	555 624
Coefficient	0,719	0,895	2,526	0,426	1,484	0,745	0,917
Adhérents 2003	74 150	54 450	13 300	32 900	20 100	11 750	206 650

Estimation 2015	54 000	49 000	34 000	15 000	30 000	9 000	191 000
-----------------	--------	--------	--------	--------	--------	-------	---------

La CFTC est la grande perdante (ses effectifs reculent de plus de la moitié)

Dans ce secteur comme dans quelques autres : montée de FO - qui fait plus que doubler - et la CGC (+50%). Cette dernière bénéficie des changements démographiques intervenus dans la branche avec une montée des cadres. A l'inverse, la CGT pâtit du recul des emplois ouvriers, plus que la CFDT qui compense ces pertes en progressant auprès des techniciens, agents de maîtrise et de l'encadrement.

Exemple pour la fonction publique

En 2003-2004, la FSU a obtenu 263 162 voix aux élections de la fonction publique d'Etat (Labbé 2006). Elle avait à l'époque 120 000 adhérents. En 2018, à ces mêmes élections, elle a recueilli 175 100 suffrages, soit un recul de -33,5%. En acceptant l'hypothèse d'une stabilité de la relation entre la proportion des adhérents et le nombre des électeurs, la FSU compte en 2018 : 80 000 adhérents (120000/0.665).

On complète ainsi le tableau pour chaque secteur professionnel et chaque fédération syndicale

Contrôle

Exemple : la CGT. Total des estimations sectorielles : 485 000. Le contrôle consiste à reprendre le même raisonnement cette fois de manière globale. En 2003-2004, elle avait obtenu 1,023 millions de voix (cumul des suffrages obtenus aux élections des CE et de la fonction publique) et elle avait 540 adhérents (actifs) ; en 20016-20018, elle a recueilli 892 000 suffrages soit un recul de 13%, ce qui ramène le nombre de ses adhérents actifs à 470 000. Moyenne des deux estimations :

Tableau... La syndicalisation en France en 2016-18.

Organisations	Adhérent en milliers
- Confédération Générale du Travail (CGT)	480
- Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	490
- Force Ouvrière (FO)	320
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	130
- Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	80
- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)	120
- Confédération Générale des Cadres (CGC)	110
- Unions Syndicale Solidaires (USS)	80

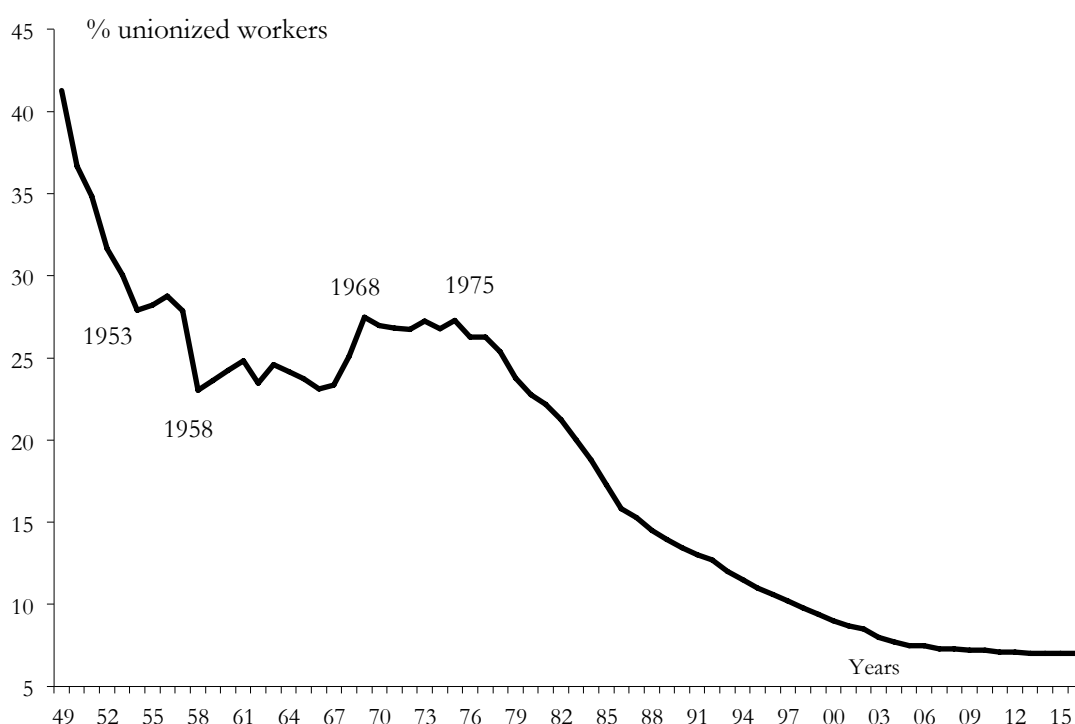
NB : Les données incluent les retraités. Les effectifs de petites organisations syndicales propres à quelques corps de fonctionnaires, telle la FGAF (Fédération générale autonome des fonctionnaires) ou à certaines professions, tel le SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne) ne sont pas pris en compte.

La plage de 3 ans (2015-2018) s'explique par l'échelonnement au cours du temps des élections utilisées pour cette estimation : de 2013-16 pour le secteur privé à 2018 pour les élections aux commissions paritaires des trois fonctions publiques.

En comptant divers syndicats non confédérés, il y avait au total, en 2016-18, moins de deux millions de syndiqués en France. Ce total rapporté à la population active salariée (25,2 millions) donne un

$$\text{taux global de syndicalisation d'environ} = \frac{2\,000\,000}{25\,200\,000} = 7,5\%$$

Evolution du taux de syndicalisation depuis la libération



L'implantation des syndicats dans le salariat a été ramenée à son plus bas niveau depuis la fin du XIXe. De plus, ces rares syndiqués sont dispersés entre sept confédérations et un nombre considérable de fédérations et de syndicats non confédérés alors qu'en 1945, pour une syndicalisation relative six fois plus élevée, il y avait deux confédérations (CFTC et CGT) et un embryon de troisième (CGC).

Difficulté des estimations

Puisque nous sommes réunis pour discuter de l'apport des bases de données en sciences sociales, les difficultés particulières dans ce type de travail seront évoquées car elles se

retrouvent dans beaucoup de séries "chronologiques" (qui sont utilisées pour suivre un phénomène au cours du temps). Trois obstacles.

1 Changements dans le cadre institutionnel et le périmètre de recensement.

- rupture de séries.

Par exemple, l'Insee modifie régulièrement ses nomenclatures d'activités qui définissent les branches économiques. Certes, elle indique les raccordements avec la série antérieure mais dans certains cas, celui-ci ne peut être fait. Par exemple, les données sur la population active, sont toujours agrégées, de tel sorte que certains taux de syndicalisation sectoriels deviennent impossibles à raccorder :

- Autre exemple de séries impossibles à raccorder : avant 1994, le recensement des élections professionnelles portait sur les comités d'entreprise (obligatoires dans les établissements de 50 salariés et plus). En 1994, la création des délégations uniques du personnel - qui sont à mi-chemin entre un CE et les seuls DP – pour les établissements de 50 à 200 (plafond augmenté à 300 en 2015). L'intégration de ces DU dans la statistique était inévitable mais aboutit à une estimation exagérément optimiste puisqu'un certain nombre de DU sont plus proches des DP que d'un véritable CE. De telle sorte que la nouvelle série porte sur un champ théoriquement plus vaste. En 2019, la création d'une institution unique (le comité social et économique) pour l'ensemble des entreprises de plus de 10 salariés introduira une rupture irrémédiable dans la série.

- A partir des années 1990, une série de grandes entreprises nationales (Air France, EDF, RATP, les personnels non statutaires d'Orange et de La Poste, etc.) ont été intégrées dans le recensement des élections professionnelles (alors qu'auparavant, elles faisaient l'objet d'une comptabilité à part au niveau de chacun des ministères de tutelle. Ces entreprises étant fortement syndicalisées, cette modification a poussé mécaniquement à la hausse les taux de couverture et les scores des syndicats de manière certaine mais difficile à estimer.

2. le temps.

L'éloignement progressif de la base de calcul affaiblit la précision des estimations. Faute d'avoir pu réaliser une sorte de "recensement" des adhérents au milieu des années 2010-2020 qui aurait renouvelé la base de calcul, on a conservé celui des années 2003-2004. Plus l'on s'éloigne de cette époque plus le postulat de la stabilité de la relation nombre d'adhérent / nombre d'électeurs devient plus discutable.

3. Une utilisation difficile des informations "officieuses" en provenance de quelques confédérations et fédérations.

En 1995, les estimations ont utilisé le nombre de timbres encaissés par les CFD et les fédérations divisé par un ratio de 8 ou 9 timbres par adhérents.

Depuis lors, les syndicats reçoivent de plus en plus de subventions patronales et gouvernementales. Une partie de ces sommes sont comptabilisées en cotisations (Bourguignon et al, 2015, p 8, Bourguignon & Floquet 2016, p 617). Cela conduit à augmenter ce poste budgétaire.

Il y a quinze ans, d'après nos calculs, ces cotisations sans adhérents en chair et en os représentaient déjà un timbre sur 4 à la CFDT et un sur 5 à la CGT³. Il est peu probable que ces proportions aient diminué. Cela veut dire que les "adhérents comptables" – expression inventée par la CGC. Les recettes en cotisations ne donnent plus une base fiable pour estimer le nombre des adhérents.

Souligner combien la statistique appliquée au fait sociaux est une activité délicate. Tenir compte d'une multitude de dimensions.

Conclusion

L'étude des sociétés, comme l'étude des climats, nécessite ...

Ce dossier pourra être mis en ligne et nous espérons qu'il sera la première pierre d'une bibliothèque électronique où pourront être déposées l'ensemble de nos archives concernant les élections professionnelles mais aussi sociales et prud'homales depuis la Libération.

Références

- Andolfatto Dominique & Labbé Dominique (2007). *Les syndiqués en France*. Rueil-Malmaison : Editions Liaisons, coll. « Liaisons sociales ».
- Bevort Antoine & Labbé Dominique (1992). *La CFDT. Organisation et audience depuis 1945*. Paris : la Documentation française.
- Bourguignon Rémi, Floquet Mathieu, Garaudel Pierre, Lefrancq Stéphane (2015). *Le chèque syndical chez Axa : Entre mode de financement et outil de syndicalisation*. Paris : Chaire MAI - Dialogues.
- Bourguignon Rémi & Floquet Mathieu (2016). Union voucher at the sickbed of French unionism? The CFDT union confederation and the AXA experiment, 1981–1993. *Labor History*. 57, n° 5, pp. 606–626.
- Labbé Dominique (1996). *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*. Paris : l'Harmattan.
- Labbé Dominique (2019). *Les élections professionnelles en France en 2013-2016*. Grenoble : Pacte.
- Labbé Dominique & Olivier Laurent (1997). La fédération CGT des métaux. *Travail et emploi*, 1997-1, p. 21-32.
- Sabot Jean-Yves (1995). *La fédération CGT-FO de la métallurgie. Organisation, audience, syndicalisation de 1948 à 1995*. Grenoble, CERAT.

³ Andolfatto, Labbé 2007, notamment p 175, 178-179.